PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 7 AVRIL 2010

Délibération n°2010-02

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 25 novembre 2009

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le compte rendu du Conseil d'administration du 25 novembre 2009.

Le Président

du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Transmis au Commissaire du

Gouvernement le 7.04. Low

Le Directeur

Jean-Marie PETH

Publié au Recueil des Actes Administratifs le

2 3 AVR, 2010